

Adresse d'envoie du bulletin : **LABROCSYMPA**
7, Rue de l'Yser
93800 EPINAY SUR SEINE
Mail : labrocsympa@gmail.com - Tél : 06 98 78 40 27 - www.broc-sympa.fr

CECI EST UNE RESERVATION AUTOMATIQUE : À COMPLÉTER ET RENVOYER AVEC :
- Copie de Pièce d'Identité recto/verso (particuliers) Copie du K- Bis (pour les professionnels)
- Caution de propreté + Règlement Total du métrage à l'ordre de : Labrocsympa (2 chèques)
- Enveloppe timbrée à votre adresse pour le renvoi de la caution

BROCANTE DU .....à TESSANCOURT 78250

Parking du PHARAON, 1 Rue du Château

PRIX Prof et Part =8€ le mètre : minimum 2 mètres (16€)

Avec véhicule :Type Clio, golf =4m /Type break, espace=5m/ Camions = à partir de 6m

Je réserve.....ml // **Ci joint règlement à l'ordre de « LABROCSYMPA »**.....

+ CAUTION DE PROPRETÉ (obligatoire) = 10€ (vous devez emporter vos invendus) : CHÈQUE SÉPARÉ

Nom :..... **Prénom** :.....

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Portable (pour sms de confirmation de réception) .....

PARTICULIERS : N° C. d'Identité.....

Délivré(e) le :.....Lieu :.....

MARCHANDISE MISE EN VENTE :.....

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ———— J e soussigné déclare sur l'honneur :
- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- n'avoir participer à 2 autres manifestations de même nature au cour de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

PROFESSIONNELS : – ANTIQUAIRE – BROCANTEUR – NEUF – AUTRE.....

N° RCS :.....Délivré le :.....

Lieu :.....

Je soussigné .....déclare sur l'honneur :
- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du Commerce
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal)

Tout emplacement réservé et non occupé sera redistribué après 08heures.
Toute réservation est considérée comme définitive. Aucun remboursement en cas d'absence ou d'annulation.
L'organisateur n'est en aucun cas responsable des marchandises d'origine douteuse.
La vente d'armes, animaux et contre façon est interdite et punie par la loi.

L'Alimentaire est strictement interdit sous toutes formes sur la manifestation

ATTENTION : 1) VOTRE PLACE SERA RÉSERVÉE DÉS RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET
2) VOTRE EMPLACEMENT VOUS SERA COMMUNIQUÉ LE MATIN
3) IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE LAISSER DES POUBELLES SUR PLACE – LABROCSYMPA VOUS DEMANDE DE RESPECTER LA VILLE ET L'ENSEIGNE QUI VOUS ACCUEILLE. RENDEZ VOTRE STAND COMME VOUS L'AVEZ TROUVÉ LE MATIN – UN SAC POUBELLE VOUS SERA FOURNI EN CAS DE BESOIN.

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION AU DOS À DATER ET SIGNER. MERCI ⇒

CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales précisent les règles et modalités de fonctionnement de l'organisation LABROCSYMPA ainsi que le règlement et lois en vigueur applicables à une manifestation de type brocante, vide grenier ou salon d'antiquaires.

1- Modalités d'inscription

Les exposants particuliers (**personne physique**) sont tenus de remplir un formulaire avec leur identification, la liste des objets mis en vente et l'attestation sur l'honneur de non participation à plus de 2 manifestation du même type dans l'année civile en cours. Ils doivent fournir la copie d'une Pièce d'Identité en cour de validité.

Les exposants professionnels (**personne morale**) sont tenus de fournir la copie d'un extrait K-bis , Siret ou RCS de moins de trois mois et la copie de leur attestation d'assurance professionnelle. Joindre le règlement par chèque et la caution.

Du à l'indélicatesse de certaines personnes, nous ne prenons plus de règlement par chèque le matin.

2- Articles

« Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre uniquement des objets personnels et usagés **deux fois par an** »

(Art. L310-2 du Code du Commerce) & (Art. 321-9 du Code Pénal)

3- Annulation par l'Organisation

Une brocante peut être annulée si l'Organisation LABROCSYMPA juge la météo dangereuse (tempête, gel, inondation, chute de neige extrême etc.) ou si le Maire de la commune la décidé pour des raisons valables. Dans ce cas l'Organisation vous remboursera dans les meilleurs délais.

4- Annulation par l'exposant ou absence

L'organisation se réserve le droit de conserver les règlements effectués en cas d'annulation dans les 72heures qui précèdent la manifestation sauf en cas de force majeure - accident ou maladie **justifié par certificat médical.** En aucun cas l'exposant à le droit de reporter son règlement et sa réservation sur une autre brocante.

5- Le stand et vos obligations

L'accès des piétons ou d'un véhicule d'urgence (**Ambulance, Pompier etc.)** doit être respecté (3ml minimum). Il est impératif que les barnums, tables, parasols et autres objets ne dépassent pas le traçage imposé par l'Organisation. Aussi vous êtes tenu de respecter l'emplacement des autres et de na pas déborder de votre stand.

L'organisation ne fourni aucun matériel. Les installations devront être mobiles et ne devront causer aucune dégradation sous peine de 1500€ d'amende - 5ème classe- **pour dégradation du bien privé (Art. R635-1 du Code Pénal)**.

Vous êtes le seul responsable de votre emplacement.

L'Organisation vous fourni un stand PROPRE. Vous êtes tenu de rendre à l'Organisation un stand PROPRE.

Il vous sera fourni un sac poubelle en cas de besoin et vous devez prévoir le retrait de tous détritus – cartons, meubles, planches ou tout autre objet **(Art. R632-1 du Code Pénal).**

L'Organisation LABROCSYMPA vous demande de respecter la Ville qui vous accueil ainsi que l'enseigne du magasin en laissant votre emplacement comme vous l'avez trouvé ce matin.

6- Horaires et emplacements

L'installation des exposants se fait impérativement entre 7heures et 8heures.Si vous ne gardez pas votre voiture sur votre stand vous êtes prié(e) de déballer et de garer le véhicule avant 8 heures. À la fin de la brocante vous êtes autorisé à faire entrer votre voiture à partir de 16 heures. **Aucun véhicule n'a le droit de circuler** sur le lieu de la brocante entre 8 heures et 17 heures (sauf urgences : ambulance, pompiers, etc.).

En aucun cas les exposants ne choisissent leur stand. Votre emplacement vous est attribué le matin en arrivant. Nous vous conseillons d'arriver tôt.

Les stands avec voiture sont règlementés : TWINGO, SMART, KA=4ML / AUTRE : BERLINES, FOURGONETTES TYPE KANGOO=5ML / CAMIONS=6ML ET PLUS.

7- Marchandises exposées

L'organisation n'est pas propriétaire des stands ou de leur contenu. **Ils sont sous la seule responsabilité des exposants**.

L'organisation n'est pas responsable des marchandises d'origine douteuses. Néanmoins nous sommes habilités à prévenir les forces de l'ordre si nous constatons la vente d'objets interdits par la loi (copie, contrefaçon, armes factices) et à les confisquer.

LA CAUTION - COMMENT ÇA MARCHE :

1- VOUS ETES TENUS DE NOUS RENDRE VOTRE PLACE TEL QUE VOUS L'AVEZ TROUVEZ LE MATIN = SANS ORDURES

2- AVANT DE PARTIR ET AVANT DE RETIRER VOTRE VOITURE (SI ELLE EST AU STAND) VOUS DEVEZ FAIRE VÉRIFIER VOTRE PLACE PAR UN MENBRE DE NOTRE ÉQUIPE.

3- NE PAS OUBLIER UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE DANS LE DOSSIER. LA CAUTION VOUS EST RETOURNÉE **PAR LA POSTE.**

4 -SE SONT VOS AFFAIRES ET VOUS EN ETES RESPONSABLES.

ON VOUS RAPPELE QUE NOUS ORGANISONS DES BROCANTES. ON N'EST PAS DES COLLECTEURS DE DECHETS.

Date.....

SIGNATURE
(*Lu et Approuvé)*

LABROCSYMPA ORGANISATION – 49, Rue de Ponthieu 75008 Paris – TÉL. : 06 98 78 40 27 – MAIL : labrocsympa@gmail.com